
LES
ASSOCIATIONS
QUI
OEUVRENT
POUR
L'EGALITE DES
CHANCES
ENTRE LES
FEMMES ET
LES HOMMES
EN TUNISIE

Rapport réalisé par
Dorra MAHFOUDH
DRAOUI

Avec la collaboration de
Mourad Bencheikh et
Raoudha Guedri

Les associations qui œuvrent pour l'égalité des chances entre les femmes et les hommes en Tunisie

INTRODUCTION :

Jusqu'à une date récente le monde associatif était mal connu en Tunisie : aux difficultés d'ordre politique (contrôle politique, invisibilité des formes d'action et difficultés de réaliser des enquêtes), s'ajoutaient des difficultés d'ordre technique (hétérogénéité, absence de répertoire, ...). Ceci rendait difficile le diagnostic et l'analyse sociologique de l'univers associatif. Les recherches sur les associations qui s'intéressent aux femmes et au genre sont donc à leurs premiers pas.

On entend dire que la révolution de Janvier 2011 a changé la notion d'association. En effet, elle a été aussi une révolution dans les modes de pensée et d'organisation sociale. Le nouveau contexte de la transition est marqué par l'apparition d'une multitude de nouvelles structures citoyennes et civiques : des associations volontaires et pragmatiques qui poussent à la participation et à la négociation ou qui œuvrent à l'inclusion sociale et économique des plus démunis. Dans ce contexte, l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les domaines, politique, économique, social est devenue un objectif déterminant en matière de droits humains et un moyen pour concrétiser l'idéal d'une société démocratique et d'un développement équitable.

En tant qu'institution ayant pour but de conduire des études et recherches sur les femmes et le genre, le CREDIF s'est donné pour objectif de mener une enquête qui permet de rassembler un ensemble de données afin de mieux connaître la place et le rôle des femmes dans le monde associatif : quelles sont les chances et les opportunités qui leur sont offertes ? Quelles formes de mobilisation pour les droits des femmes et l'égalité ? Quels sont les domaines et l'impact des nouvelles organisations de la société civile (OSC) ?

L'enquête a une double finalité: la constitution d'une base de données des associations qui œuvrent pour l'égalité des chances entre les hommes et les femmes et la production d'un rapport analytique.

I – CONCEPTS ET DEFINITIONS

Etant donné la nouveauté et l'hétérogénéité du domaine étudié et la surdétermination politique dont il fait l'objet, il nous paraît important de définir au préalable de quoi on parle, des concepts et de l'approche adoptée.

Les associations (OSC) sont une composante majeure de la société civile à tel point que souvent ils sont confondus. Plus ou moins stable et évolutif, le concept de société

civile couvre des réalités très diverses¹. Dans les différentes définitions qui en sont données, quatre points sont retenus².

La société civile est :

- opposée au domaine de l'Etat et du politique, ainsi qu'au domaine économique et au marché,
- basée sur la libre volonté de tous et contre tout intérêt personnel,
- exprime le dynamisme de la vie sociale qui se concrétise par la solidarité et les revendications sociales,
- pousse aux transformations de la société par des formes d'action qui se veulent pragmatiques et efficaces³.

Selon les contextes, la société civile prend un sens large regroupant entreprises, associations, partis politiques, syndicats, mouvements sociaux, clubs sportifs, groupes religieux, fondations. Dans un sens limité, elle englobe seulement les organisations de citoyens apolitiques, qui ont des buts non lucratifs et œuvrent à l'intérêt général, avec pour champ d'activité l'espace public où elles font entendre la voix des citoyens, plaident pour leurs droits et portent leurs demandes auprès des institutions publiques⁴.

Bien évidemment cette définition théorique ne s'applique pas forcément à tous les contextes. En Tunisie, la révolution qui a eu lieu en 2011 a redonné force à la démocratie et à la société civile mais le rôle de cet acteur reste à définir dans une période de transition et de problèmes sociaux, de dynamique de confrontation et de compétition pour le pouvoir.

Un des domaines d'action des associations consiste à assurer une égalité des chances entre les citoyens. Dans les discours politiques, dans les revendications des OSC, comme dans les textes des organisations internationales, l'égalité des chances est devenue aujourd'hui l'un des concepts dominants: égalité des chances entre les femmes et les hommes, entre les régions et milieux géographiques, entre catégories sociales. Dans une période de transition, l'objectif d'égalité des chances doit redonner de l'espoir, de meilleures conditions de vie et permettre de résoudre la crise dans laquelle se trouve la société (montée de la violence, désordres et mécontentement des citoyens quand à leur situation, méfiance par rapport à l'Etat qui ne répond pas à leurs attentes, etc.). Selon le principe éthique de l'égalité des chances, les

¹ Plusieurs définitions sont proposées (S.N.U., UNESCO, REMDH, Banque Mondiale, dont celle de CIVICUS: « la société civile est la sphère publique, à l'extérieur du gouvernement, du marché et de la famille, où les citoyens s'associent, expriment leurs intérêts et leurs valeurs et cherchent à faire avancer le bien commun ».

² CIVICUS définit la Société civile sur une base opérationnelle comme "L'arène, en dehors de la famille, de l'Etat et du Secteur privé (Marché, entreprises) où des gens s'associent pour faire avancer des intérêts communs".

³ Depuis la fin des années 70 on commence à parler de « retour de la société civile » pour qualifier les mouvements de contestations face aux pays qui connaissaient des dictatures et répression de l'Etat. On évoque alors du « pouvoir des sans-pouvoir » et aussi du « réveil de la société civile » dans les sociétés post totalitaires qui ont émergé après l'effondrement du communisme. On peut citer notamment Vaclav Havel, Représentant de l'opposition tchécoslovaque qui écrit en 1978 un essai, « *Le Pouvoir des sans-pouvoir* », dans lequel il analyse « les mécanismes de la mauvaise raison d'Etat » qui privent les citoyens de tout pouvoir d'influence sur le cours réel de leur vie, conduisent des individus à la résignation, à la démission morale et stérilisent toute dynamique sociale.

⁴ Dans un ouvrage devenu célèbre de Jean-Louis LA VILLE et Renaud SAINSAULIEU, *Sociologie de l'association*, Paris, Desclée de Brouwer, 1997, p.17, nous rappelons la définition Phrase incomplète:

femmes comme les hommes devraient avoir les mêmes opportunités et perspectives de succès, ceci sans tenir compte des stéréotypes et de leur position initiale dans le système social⁵.

L'approche genre, parce qu'elle interroge la différence entre les femmes et les hommes, est incontournable pour atteindre l'objectif d'égalité des chances entre les sexes. Comme catégorie d'analyse, le genre repose sur quatre postulats : les différences de qualités et de pratiques sociales entre hommes et femmes sont le produit d'une construction sociale historique; les rôles associés à chaque sexe sont socialement construits dans une relation d'opposition ; les relations sociales entre les hommes et les femmes sont des rapports de pouvoir hiérarchiques ; ces rapports sont articulés à d'autres rapports de pouvoir dans la société et que les mouvements sociaux et les revendications des femmes visent à transformer.

II-L'ENVIRONNEMENT ET LE CONTEXTE SOCIOPOLITIQUE

Le mouvement social du 14 janvier 2011 a révélé l'ampleur de la fracture sociale et politique dans le pays et a imposé une révision du rôle et du statut des différents acteurs : Etat, société civile, partis, médias et a poussé à une redéfinition de la société civile. Les nouvelles formes de participation ou d'expression citoyenne qui émergent révèlent que cette société civile est en pleine reconstruction et qu'elle est à la fois le produit de l'action collective, du cadre juridique et des orientations politiques.

Les associations de la société civile tunisienne ont été pendant longtemps soumises à la Loi du 7 novembre 1959 qui a orienté et formaté la société civile au cours de longues années. Les pratiques de domination du pouvoir en place ont contribué à réprimer les activités et la croissance des associations qui s'inscrivaient dans un processus démocratique. Rares étaient celles qui avaient des accords de partenariats avec les institutions ou qui pouvaient s'engager dans des actions de plaidoyers actifs. Au sein de ces associations, qui défendaient les droits de l'homme, l'égalité de genre ou la justice sociale, les activités étaient étroitement surveillées et l'immunité ainsi que la protection des activistes étaient sans cesse menacées.

Une deuxième catégorie d'OSC regroupait de nombreuses associations qui accomplissaient des tâches sociales dont les structures politico-administratives cherchaient à se décharger. Elles étaient des relais qui se sont parfois substitué aux administrations publiques dont elles tiraient leur légitimité et recevaient subvention et ressources humaines. Ainsi, avant le 14

⁵ L'égalité des chances est une des principes de justice que défendent les théoriciens de l'économie libérale égalitaire. La préoccupation d'égaliser les chances qui remonte à la conception libérale est issue de la philosophie anglo-saxonne (Hobbes, Locke...) et de la philosophie des Lumières (Voltaire, Condorcet...) qui a largement influencé les constitutions des Etats-Unis d'Amérique et des pays européens. Parmi les plus connus Rawls (*Théorie de la justice*, Paris, Seuil-1971) pour qui les individus naissent inégaux et présentent des différences issues des contingences sociales, la justice sociale implique d'égaliser leur condition en atténuant les différences et en encourageant le partage volontaire et la coopération entre eux. Il soutient que c'est à l'Etat qu'il revient d'assurer à tous les « biens premiers » (libertés, avantages socioéconomiques et chances d'accès à ces avantages). Plus récemment le Prix Nobel d'économie Amartya Sen (*Ethique et économie*, PUF, 1987) aborde l'inégalité sociale entre les sexes à partir des contextes des pays en développement en insistant sur l'importance de l'approche genre et l'approche par les « capacités ». Il considère que l'égalité des chances ne peut se réduire aux « biens premiers » qui ne sont que des moyens, le but étant la liberté des individus dans leur capacité à se réaliser, leurs « capacités ».

janvier 2011, on comptait près de 10 mille associations (9343 au 31/12/2010), qui servaient pour la plupart les propres intérêts de leurs membres⁶.

Le contexte actuel et l'environnement sociopolitique offrent des opportunités de développement à la société civile : forte participation des associations au mouvement social et à la phase de transition, préparation des élections (loi sur la parité), de multiples actions de plaidoyer, des propositions de réformes, des actions dans l'espace public et des négociations pendant l'élaboration de la constitution et des textes juridiques, etc.

La phase de transition révèle l'existence de formes d'organisation sociale qui agissent, au sein de la société, et qui sont dotées d'une puissance, réelle ou potentielle, de transformation sociale. Il n'est pas exagéré de dire que par leur nombre, leur poids politique, leur capacité de mobilisation, leur compétence technique pour certaines, les OSC ont acquis la capacité d'influencer les orientations politiques du pays. Certaines s'imposent de plus en plus comme interlocuteurs incontournables, pour le gouvernement, pour les partis et pour les institutions internationales.

Le changement du cadre juridique a joué un rôle important dans l'émergence et le redéploiement de la vie associative. Le décret loi de 2011 définit l'association⁷ comme la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes œuvrent ensemble, de façon permanente, pour réaliser des objectifs non lucratifs. L'article premier garantit la liberté de créer des associations, d'y adhérer et de s'y rendre actif. La nouvelle loi n'impose plus le délai d'attente de 3 mois avant d'engager toute activité. Dès le premier jour d'envoi de la demande établissant la constitution d'une association, celle-ci est considérée comme « existant de jure ». Elle acquiert une personnalité juridique à partir de la date de publication de l'annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne. Les pouvoirs publics ont l'obligation de renforcer les organisations de la société civile, d'aider à leur développement, et surtout de préserver leur autonomie.

Avec ces nouveaux rôles et opportunités apparaissent de nouveaux risques et défis: un paysage associatif émietté et très inégal, un héritage et des manières de fonctionner qui font obstacle à une bonne gouvernance, des associations plus ou moins organisées, plus ou moins expérimentées, plus ou moins insérées dans des réseaux internationaux, (certaines ont le statut d'ECOSOC et statut consultatif auprès des N.U.) et surtout un accès inégal aux ressources nécessaires pour réaliser leurs objectifs.

L'environnement sociopolitique de compétition entre les partis, les nouvelles tâches que l'on attribue aux associations (comme par exemple d'offrir de l'emploi aux jeunes diplômés),

⁶ L'enquête sur terrain que nous avons menée au cours du 4^{ème} trimestre de l'année 2012, auprès d'un échantillon de 700 associations dans tous les gouvernorats, révélera que beaucoup étaient des coquilles vides qui avaient depuis longtemps cessé toute activité.

⁷ Association, ONG ou OSC sont des appellations considérées équivalentes désignant des structures autonomes par rapport à l'Etat, basées sur le bénévolat des membres, orientées vers la solidarité et dont les ressources proviennent de fonds publics ou privés. Est-ce que cette définition ne devrait pas figurer plus tôt dans le document ? Ou bien s'agit-il de la définition du décret loi ?

présentent aussi des risques à commencer par la perte de leur autonomie. En effet, la loi comporte des « lacunes » qui rendent les dérives possibles : pas de plafond pour le financement des associations, des sources étrangères de financement sont autorisées, rien ne protège les associations des conditions et contraintes des bailleurs de fonds et des pressions de partis politiques.

III–LA SOCIETE CIVILE TUNISIENNE, OBJET D’INTERET ET D’ETUDE

La nouvelle dynamique de la société civile après le 14 janvier 2011 s’est accompagnée d’un intérêt pour la production de nouvelles connaissances sur cet acteur. A côté de la base de données d’IFEDA, les ONG et les institutions nationales ainsi que des organismes ou institutions partenaires ont mené plusieurs études parmi lesquelles nous relevons celle de la Fondation pour le Futur, de la BAD, de l’UE/COWI « Rapport de Diagnostic sur la Société Civile Tunisienne fait par la Mission de formulation Programme d’Appui à la Société Civile en Tunisie »(mars 2012). Le REMDH a procédé en 2011 à l’"Etablissement d’un répertoire des associations et ONG en Tunisie et le renforcement des capacités d’influence et d’action des ONG de défense des droits de l’Homme ".

Le CAWTAR/MEPI/Mercy Corps a également réalisé en 2011 une étude sur « L’Amélioration de l’Engagement Civique en Tunisie : Identification des besoins et cartographie préliminaire des organisations de la société civile dans Le Sud Tunisien », dans le cadre du Programme d’amélioration de l’engagement civique en Tunisie (ACT) qui vise à améliorer les capacités des femmes et des jeunes à diriger les OSC et à accroître l’éducation civique en Tunisie. Elle est menée auprès de 23 associations de toutes catégories (dont 4 féminines) créées après le 14 janvier. Le PNUD également a procédé à un état des lieux des acteurs qui interviennent dans les domaines de l’éducation à la citoyenneté des jeunes et des femmes, sur la base d’une étude documentaire et d’entretiens. L’étude a souligné le manque de professionnalisme dans la définition et la mise en œuvre de leurs interventions, les besoins en financements, la persistance de l’héritage d’une « culture du parti unique et de la présidence à vie » menaçant la démocratie interne, une faible intégration de l’approche genre, les difficultés d’identifier des besoins communs et des actions. Les recommandations principales portent sur le renforcement des compétences, l’aide à l’identification des besoins, des mesures d’accompagnement notamment pour « changer les attitudes dans les relations de genre » et « faire des droits des femmes l’affaire de tous et pas seulement des militantes féministes ».

Dans la plupart de ces études, la prise en compte de l’approche genre reste assez limitée ce qui milite en faveur d’une étude plus exhaustive consacrée à cet aspect. L’apport de l’étude du CREDIF réalisée en partenariat avec l’UNFPA se propose de combler cette lacune et de contribuer à la production d’une connaissance scientifique et actuelle de la société civile tunisienne et en particulier des associations qui œuvrent pour l’égalité des chances entre les femmes et les hommes et qui tentent d’intégrer la dimension genre.

IV- L'ETAT DES LIEUX

La consultation de la base de données du Centre d'information, de formation, d'études et de documentation sur les associations (IFEDA) créée en 2000, est un point de départ incontournable pour connaître les contours des OSC en Tunisie.

Une première lecture des données a révélé les problèmes de catégorisation et de classement des diverses associations et les enjeux qui les sous-tendent. Adoptée en 1959, la première loi sur les associations, stipulait qu'il revient au seul Ministère de l'Intérieur de décider du classement de chaque association. Le classement d'IFEDA était à la fois administratif et politique et visait à limiter le champ d'activité des associations, principalement de droits humains et de défense de l'égalité hommes femmes, considérées alors comme contestataires et opposantes.

Après la loi de 2011, le dépôt pour visa se fait auprès du Premier Ministère et le choix de la catégorie et du domaine d'activité revient à ceux qui créent l'association. IFEDA a plus ou moins maintenu le classement en l'adaptant, ce qui demande réserve et prudence quand il s'agit de comparer les périodes ou d'étudier l'évolution diachronique.

Les buts des associations restent non lucratifs mais se diversifient : promotion et pratique d'une activité (sport, culturelle, théâtre, musique...), défense des droits d'une catégorie de personnes (étudiants, handicapés, femmes victimes de violences, mères célibataires, usagers des services publics, consommateurs, professions diverses...), promotion d'une action sociale et humanitaire (soins gratuits, garde d'enfants, distribution de nourriture, secourisme,...), regroupement de professionnels, animation culturelle, réhabilitation d'un quartier ou d'une ville, etc.

Il s'agit d'abord d'avoir un aperçu sur l'évolution de la société civile, ses composantes, son rôle et en particulier les associations qui ont à des degrés divers intégré le genre.

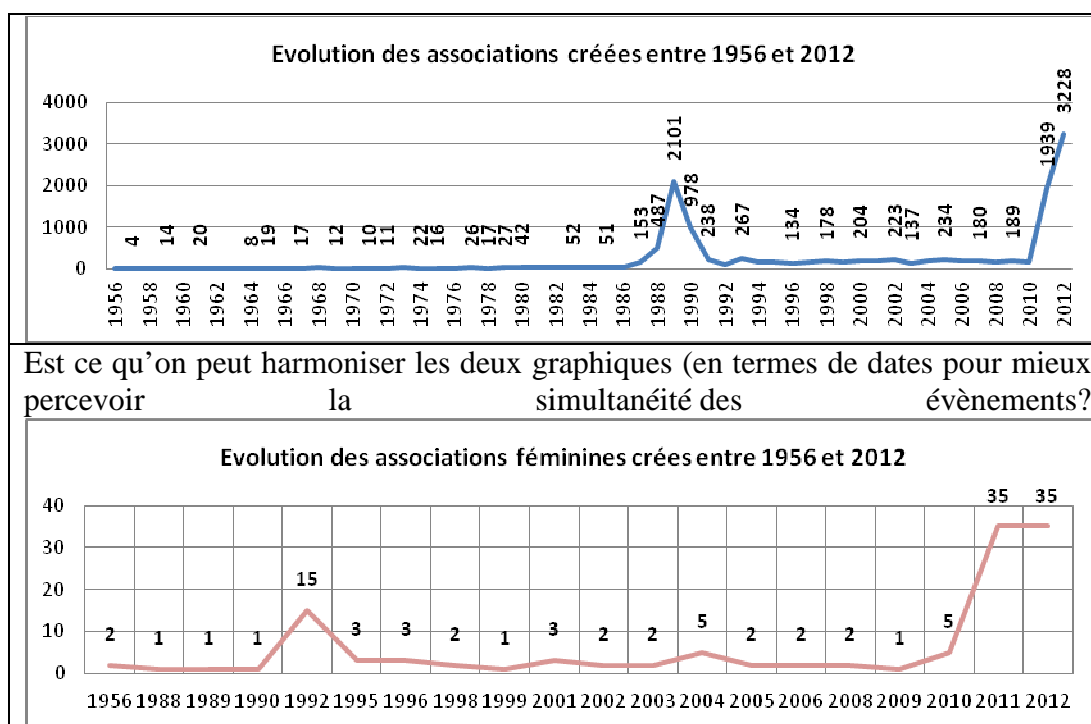
Une lecture globale des données montre que:

- A la veille du 14 janvier (31/12/2010), on comptait un effectif de 9343 associations.
- Au 31 décembre 2011 : on relève la création de 1939 associations
- Au 31 décembre 2012 : on relève la création de 3228 associations.
- Au moment de l'enquête (décembre 2012) on enregistre un effectif total de 14510 associations.

En deux années, le nombre d'associations a augmenté de 64% et le rythme se poursuit puisque que pour les 6 semaines de 2013, les créations enregistrées par IFEDA concernent un effectif de 1066 (du 1/1/2013 au 16 /2/2013).

Le rythme rapide de création est bien évidemment lié à la nouvelle loi mais aussi à l'amélioration du climat politique après la révolution. Nous avons relevé notamment que de très nombreuses associations créées après janvier 2011 attendaient depuis des années l'obtention de leur visa.

Les courbes d'évolution ci-dessous rendent compte de l'évolution quantitative des structures créées depuis 1956, date de l'indépendance de la Tunisie, jusqu'en décembre 2012⁸.



Source : Elaboré par les auteurs à partir des données de IFEDA – Déc. 2012

Les deux courbes d'évolution, celle relative à toutes les associations et celle relative aux associations classées « féminines », présentent deux pics qui correspondent chacun à deux moments de l'histoire du pays :

- Le premier se situe à la fin des années 80 plus précisément entre 1988 et 1992 après le changement du président de la République en novembre 1987. Au cours de la seule année 1989 ont été créés 2101 associations en majorité des associations de développement des écoles primaires.

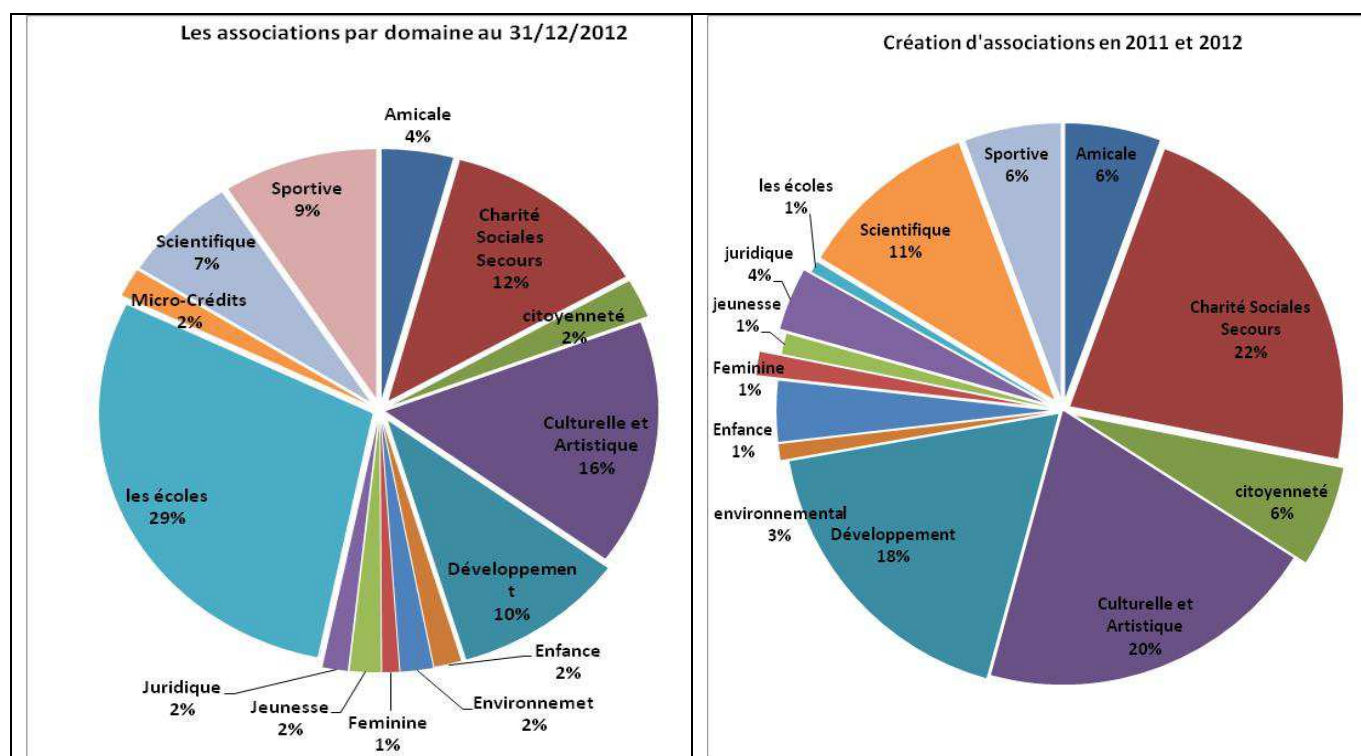
Pour les associations féminines, le paysage associatif était longtemps occupé principalement par deux associations féminines : L'Union Nationale des Femmes de Tunisie (l'UNFT) et l'Association Tunisienne des Mères (ATM) ainsi que leurs sections régionales. Dans la courbe des associations féminines, le premier pic correspond aux années qui précèdent la Conférence Mondiale de la Femme de Beijing 1995. Pour faire face aux pressions internationales et donner une image démocratique du pays, les pouvoirs créent des associations ou des sections d'association (au cours de la seule année 1992, l'ATM crée 14 sections régionales). En 2001, année au cours de laquelle la Tunisie recevait les XIVème jeux méditerranéens, plusieurs associations sportives féminines sont créées.

⁸ Les effectifs ne prennent pas toujours en compte les sections des associations dans les différents gouvernorats.

- Pour l'ensemble des associations comme pour les féminines, le deuxième pic correspond à la révolution du 14 janvier 2011 qui s'est accompagnée d'un bouleversement du paysage associatif dans toutes les régions et d'une augmentation rapide et diversifiée des associations.

En nous référant toujours à la base de données nationale d'IFEDA et au classement proposé, nous pouvons identifier les différents domaines d'intervention des associations et des nouvelles en particulier.

Distribution de l'ensemble des associations par domaine d'activité



Il serait préférable d'utiliser les mêmes couleurs pour les mêmes thématiques.

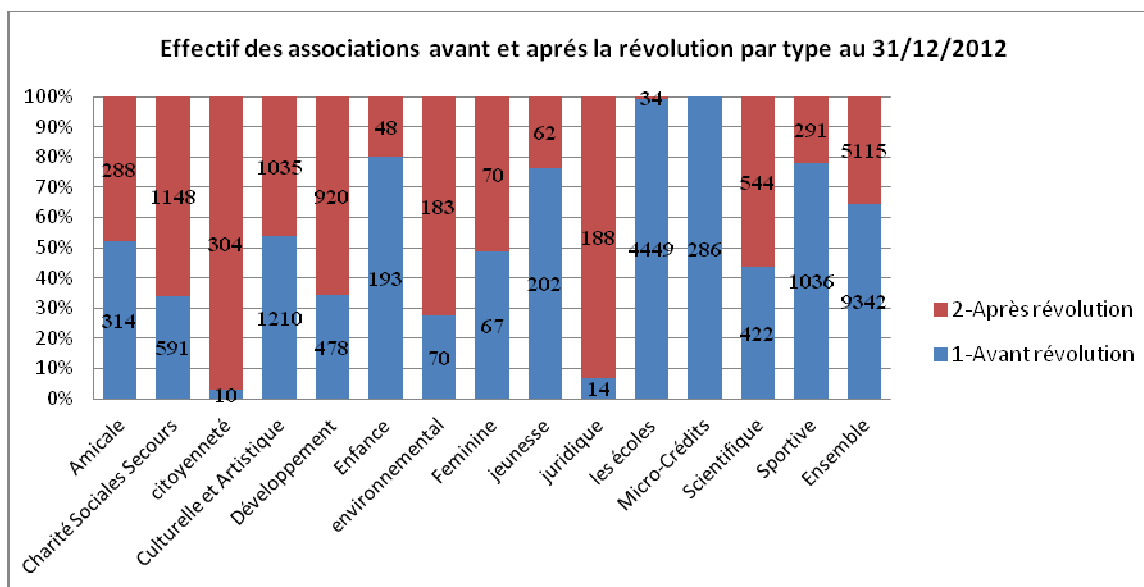
Source : Elaboré par les auteurs à partir des données d'IFEDA déc. 2012

La lecture des deux camemberts illustre les changements importants dans la configuration de la SC tunisienne :

- Le premier donne un aperçu d'ensemble toutes associations confondues à la date de décembre 2012 : on y voit le poids des « associations de développement des écoles » (31%), celles qui sont dans le domaine culturel et artistique (15%), celles du secteur caritatif qui assistent les catégories « vulnérables » comme l'enfance sans soutien, les handicapés, les personnes âgées (12%), ou encore celles qui contribuent à la lutte contre la pauvreté en appuyant la politique de développement (10%) ou en donnant des microcrédits (2%) .
- Le second camembert montre les différences dans la configuration des nouvelles associations après Janvier 2011. Trois catégories constituent à elles seules 60% de l'ensemble de celles qui sont apparues après cette date:
 - 22% sont de type caritatif,
 - 20% sont culturelles et artistiques
 - 18% ont pour domaine le développement,

Nous relevons que le poids des associations dites féminines (tout comme d'ailleurs les associations de jeunes) même si elles ont doublé en termes d'effectifs reste le même soit 1%.

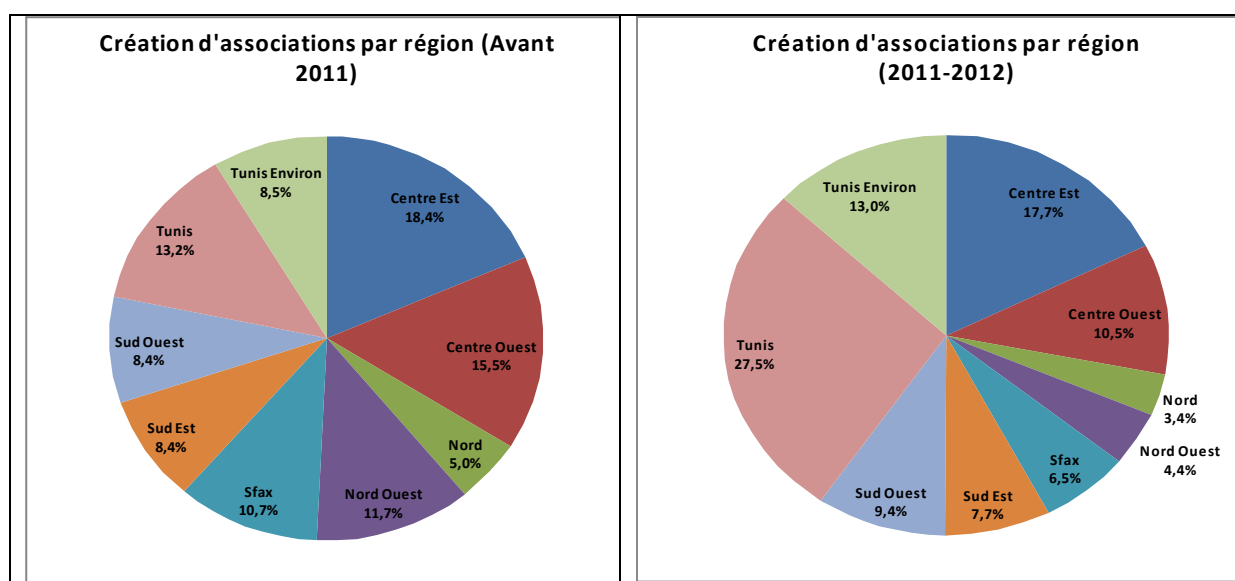
Distribution des associations par type de domaine avant et après la révolution



Source : Elaboré par les auteurs à partir des données d'IFEDA années 2011 et 2012

L'histogramme ci-dessus confirme que la progression accélérée a profité à certains types d'associations : Le nombre des associations féminines a doublé, celles qui axent sur la citoyenneté (les moins nombreuses avant la révolution), ont vu leurs effectifs multipliés par 30 ! Par contre les associations de microcrédits et les associations de développement des écoles voient leur nombre stagner.

Distribution des associations par région



Source : Elaboré par les auteurs à partir des données de IFEDA - Dec. 2012

La croissance exponentielle des associations tunisiennes a profité au grand Tunis et surtout au gouvernorat de Tunis où les effectifs ont doublé (de 13, 5% avant 2011 à 27,5% après), et à un moindre degré aux régions du Nord Ouest et du Centre Ouest.

V- L'ENQUETE AUPRES DES ASSOCIATIONS

La méthodologie adoptée est celle d'une enquête quantitative qui a pour objectif la constitution d'une base de données des associations la plus exhaustive possible et qui œuvrent pour l'égalité des chances entre les femmes et les hommes en Tunisie.

Pour la constitution de cette base nous sommes partis, dans une première étape, des données d'IFEDA (collectées du Journal Officiel) que nous avons été amenés à compléter, corriger et actualiser en consultant les numéros les plus récents du JORT, les listes disponibles auprès de divers organismes et surtout en chargeant les enquêteurs mandatés par le CREDIF d'identifier dans chaque gouvernorat, les nouvelles associations actives qui nous intéressent et qui ne sont pas encore répertoriées dans la base d'IFEDA. Une fiche d'informations de base a été envoyée par courrier postal et par email pour informer sur l'enquête et la constitution de la base de données par le CREDIF. Elle nous a permis d'avoir des contacts et des adresses plus précises. Cette première phase a été fastidieuse car la rapide croissance du secteur associatif et la multiplicité des acteurs rendaient le champ d'étude flou et difficilement saisissable.

Les critères de choix ont posé d'autres problèmes : les associations classées féminines par IFEDA étaient au moment de l'enquête environ 110 associations mais le contexte a changé, les objectifs et les populations cibles ont changé et il fallait en tenir compte. Les associations constituées de jeunes étaient plutôt mixtes et la défense des droits des femmes, de l'égalité ou simplement l'aide et le soutien aux femmes font partie de leurs programmes. Des études récentes montrent aussi que les questions de genre et de droits des femmes ont tendance à devenir transversales dans les associations plutôt qu'elles ne font l'objet d'associations spécifiques.

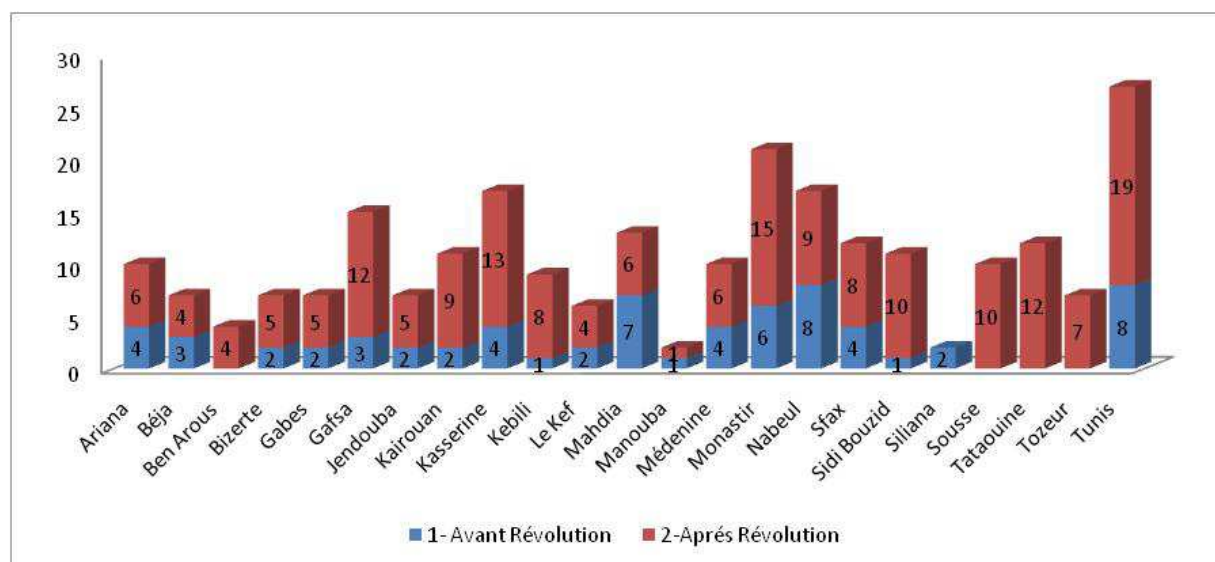
Les associations que nous avons identifiées ont intégré à des degrés différents le genre entendu comme cadre de pensée et d'action et comme « un système social qui crée et légitime la bi-catégorisation sexuelle »⁹. Les unes l'ont intégré parce qu'elles se situent dans un contexte général marqué par le genre et sa relative institutionnalisation, les autres parce qu'elles sont réellement investies par la participation accrue d'activistes femmes et hommes de plus en plus jeunes, instruits et engagés. En fonction de cela, nous avons opté pour élargir la prospection aux associations qui ne se déclarent pas féminines mais qui ciblent les femmes par certains de leurs objectifs, ont des activités qui intègrent une importante population

⁹ Le concept de genre repose sur quatre postulats : les différences de qualités et pratiques sociales entre hommes et femmes sont le résultat d'une construction sociale ; les caractéristiques associées à chaque sexe sont socialement construites dans une relation d'opposition ; les relations sociales entre les hommes et les femmes sont un rapport de pouvoir (hiérarchie) ; ces rapports de pouvoir sont articulés à d'autres rapports de pouvoir (intersection) (Béréniat *al*, 2008). Est-ce nécessaire de répéter les postulats ? (ils figurent déjà en page 3 du document)

féminine ou ont prévu d'associer ou de faire participer les femmes dans leurs programmes (soit 5 niveaux/degré d'implication)

L'enquête a porté sur 700 associations, soit un recensement exhaustif de toutes celles qui sont classées et identifiées comme féminines et sur un échantillon raisonné des autres. L'enquête de terrain a permis d'avoir au final des données sur 524 associations réparties sur tous les gouvernorats (questionnaires entièrement remplis) selon l'histogramme ci-dessous :

Répartition des associations étudiées par gouvernorat

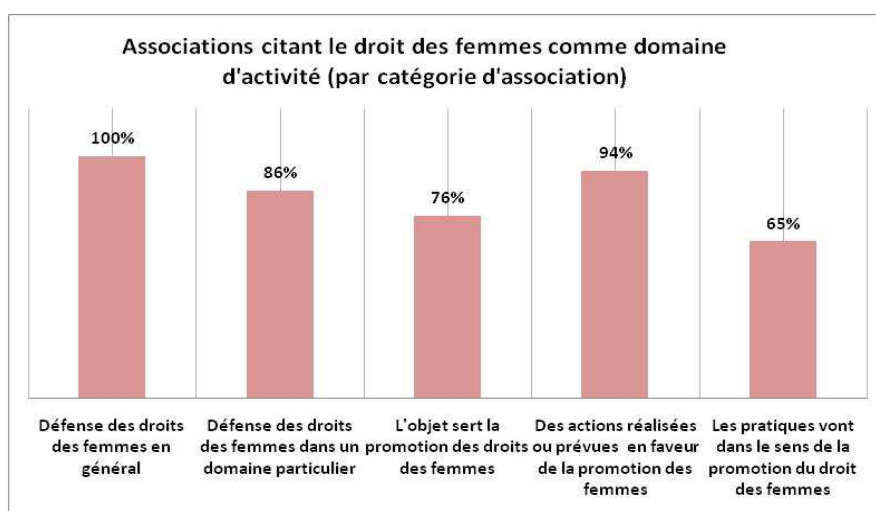


Plusieurs associations n'ont pas pu être contactées, ont changé d'adresse, n'ont pas souhaité participer, ont vu leurs locaux détruits, etc. Cette « mortalité associative », tout en n'étant pas spécifique à la Tunisie, confirme le fait que beaucoup d'associations avaient été créées par les structures politico-administratives qui leur donnaient les moyens d'exister et leur conféraient une certaine légitimité et qu'elles restent en conséquence dépendantes et fragiles.

De cet effectif de 524 associations, nous en avons retenu 244 qui (à la lecture des questionnaires de l'enquête), sont apparues comme intégrant à des degrés divers l'égalité des chances entre les femmes et les hommes. Nous avons distingué cinq catégories :

- La première catégorie est composée de toutes celles qui (à la date de l'enquête) sont totalement engagées pour l'égalité des chances et la défense des droits des femmes dans tous les domaines. Elles sont composées presque exclusivement de femmes militantes et d'activistes, mais les hommes y participent de plus en plus surtout après la révolution.
- Celles dont l'objet sert la promotion des droits des femmes
- Celles qui ont réalisé ou prévoient la réalisation d'activités en faveur des femmes et de l'égalité.
- Celles dont les pratiques vont dans le sens de la promotion des droits des femmes

Pour le premier type, celles qui sont totalement engagées pour l'égalité et les droits des femmes nous avons procédé à un recensement exhaustif, par contre dans les trois autres catégories nous avons procédé par un échantillon raisonné le plus représentatif possible.



Source : Enquête CREDIF-UNFPA, Décembre 2012

Comme le montre l'histogramme ci-dessus, les droits des femmes constituent un des domaines d'action transversal pour la majorité des cinq catégories d'associations de notre enquête.

Les résultats de l'enquête ont donné lieu à une base de données que nous avons scindé en deux : l'une portant sur 524 associations toutes catégories, en majorité créées après le 14 janvier 2011. L'autre base porte sur les 244 associations qui ont inscrit l'égalité et la question des droits des femmes dans leurs principes. Les données relatives aux 244 associations font l'objet de ce rapport analytique et feront également l'objet d'un répertoire et d'une base de données qui sera accessible au grand public.

La collecte des données a été effectuée par la technique du questionnaire auprès de 524 personnes soit une par association. Dans la grande majorité des cas ce sont les présidents, ou les Secrétaires généraux des associations qui ont répondu et à titre exceptionnel un autre membre du bureau ou des salariés.

Le questionnaire comprend 13 parties avec des questions fermées et plusieurs questions ouvertes qui ont exigé un post codage:

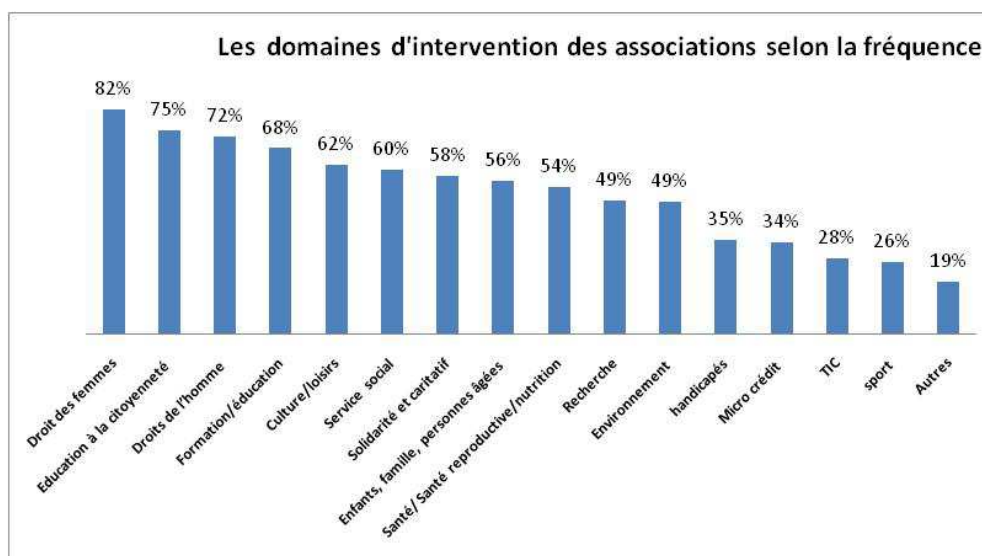
- 1- Identification de l'association : tel, adresse, personnes contact, etc.
- 2- La situation juridique : association-mère, sections, localisation, date du visa, etc.
- 3- Le bureau directeur : nombre, sexe, âge, responsabilités, profession des membres, etc.
- 4- Les objectifs (question ouverte)
- 5- Les ressources humaines (adhérents, salariés, détachés) et matérielles (local et équipements)
- 6- Les populations cibles (question ouverte)
- 7- Les domaines d'action
- 8- Les activités réalisées : date et population cible (question ouverte)

- 9- Les activités prévues : date et population cible (question ouverte)
- 10-Coopération avec les institutions et réseaux
- 11-Les sources de financement
- 12- Auto-évaluation : points forts, problèmes principaux, opportunités, priorités et besoins futurs (questions ouvertes)
- 13-Recommandations (question ouverte)

L'ensemble du questionnaire comporte environ une centaine de variables. L'enquête de terrain a été menée par des étudiants doctorants en sciences sociales qui disposent d'une bonne connaissance de la région et du contexte local ce qui leur a permis de participer à l'interprétation des données recueillies.

VI-LES DOMAINES D'INTERVENTION ET LES OBJECTIFS

Les 244 associations objet de l'enquête sont actives dans plusieurs domaines (activisme citoyen, défense des droits, activisme social et humanitaire, loisirs, recherche, etc.). Mais certains semblent prioritaires. Parmi les 15 domaines on peut distinguer 3 catégories :



Source : Enquête CREDIF-UNFPA- Décembre 2012

- Les droits humains et les droits des femmes surtout sont parmi les domaines d'intervention les plus fréquemment cités par les associations touchées par cette enquête (respectivement 75% et 82%). En effet l'activisme citoyen et la défense des droits des femmes sont en rapport avec les revendications sociopolitiques du mouvement social et de la phase de transition
- Les domaines de l'activisme social et caritatif sont cités comme domaines d'action, par 50 à 60% des associations objet de cette étude¹⁰

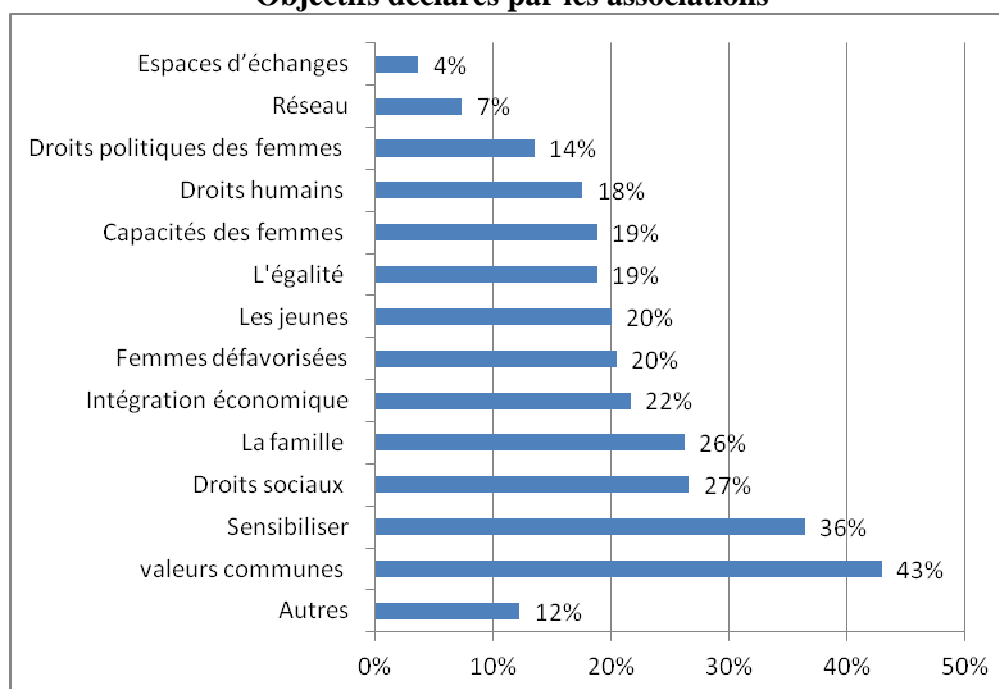
¹⁰ Le développement du secteur associatif caritatif est à mettre en relation avec le désengagement de l'Etat des secteurs sociaux: emploi, prise en charge des jeunes enfants et des personnes âgées, soins à domicile, lutte contre la pauvreté des villes, etc.

- Les domaines de l'activisme intellectuel : recherche, environnement, TIC, sport couvrent le quart environ du champ d'action des acteurs associatifs.

Le domaine prédominant reste celui des droit des femmes et ceci quelque soit le degré d'intégration du genre dans les objectifs de l'association, ce que montre le schéma ci-dessous

Les objectifs des associations sont inscrits dans le statut de chaque association et dans son dépliant ou site mais nous avons préféré les obtenir par le moyen d'une question ouverte car nous avons remarqué sur terrain et à la suite de lectures d'études précédentes qu'il n'y a pas toujours conformité entre ce qui est déclaré et ce qui est effectivement poursuivi comme objectifs. Dans les associations d'activistes ce décalage permettait d'échapper au contrôle et aux blocages, pour les plus nouvelles ceci peut s'expliquer par l'émergence de questions urgentes et prioritaires dans la région ou dans le pays, ou par les opportunités de financement.

Objectifs déclarés par les associations



Source : Enquête CREDIF/UNFPA -Déc. 2012

Lire en partant du bas : 43% des associations citent comme objectif « partager des valeurs communes », 36% citent « sensibiliser pour la justice sociale et le développement », 19% déclarent « lutter pour l'égalité, les droits, la préservation des acquis, etc. »

Nous relevons quatre catégories d'objectifs qui sont autant des problèmes que les associations cherchent à résoudre¹¹. Ils visent par ordre d'importance à :

- Défendre les **droits sociaux** (santé, travail, protection sociale, santé sexuelle et reproductive, sport, lutte contre la violence, éducation à la santé, autonomie économique, ...)
- Contribuer à l'**Intégration économique** des femmes (participation, empowerment, soutien aux projets, octroi de microcrédits, etc.)

¹¹ « Deux buts s'interpénètrent dans l'idée associative : celui de coopérer volontairement et librement, celui de créer une solution à un problème précis » Jean-Louis LA VILLE et Renaud SAINSAULIEU, op.cit

- Aider les **femmes défavorisées /isolées/discriminées** (mères célibataires, veuves, femmes en milieu rural, pauvres, au chômage, ...)
- Renforcer les **capacités des femmes** (sessions de formation, nouvelles technologies, culture sportive, formation professionnelle)
- Œuvrer pour **l'égalité** (développer la culture de l'égalité, valeurs de l'égalité, accroître les domaines où il y a égalité, droits des femmes dans tous les domaines, approche genre,
- Défendre les **droits politiques** des femmes et renforcer leur pouvoir /participation (Accès aux postes de pouvoir, prise de décision, participation aux élections, etc.)
- Créer des **espaces d'échange/débat** entre les femmes pour dépasser l'isolement et créer une conscience de genre.

D'autres objectifs plus généraux constituent un fond commun, certains ayant plus de poids que d'autres, compte tenu de leur fréquence dans les déclarations des associations soit:

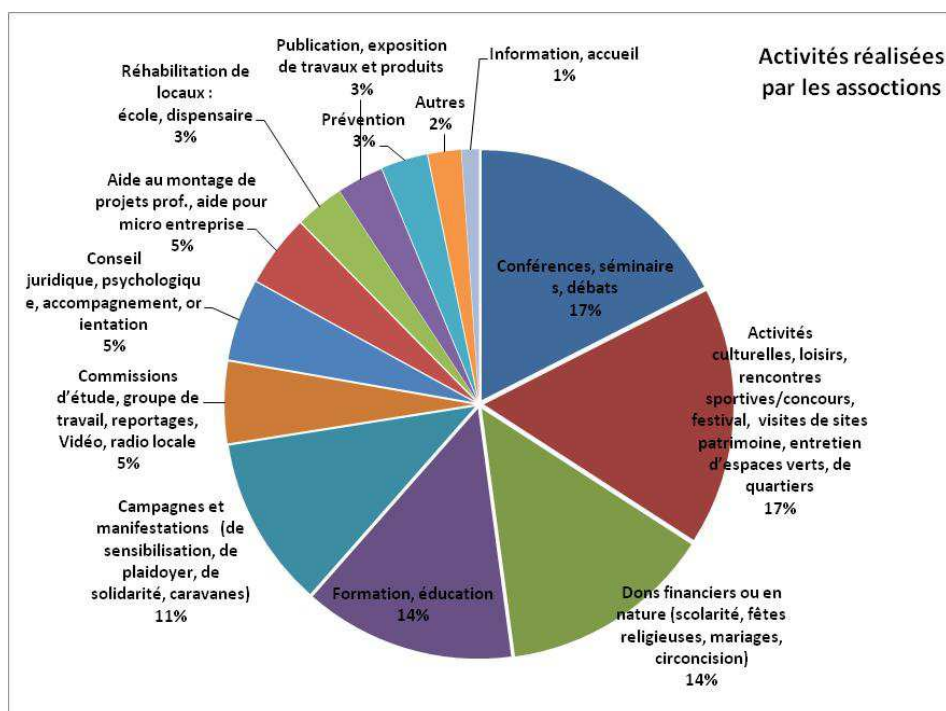
- Défendre et promouvoir des **valeurs communes** (démocratie, citoyenneté, autonomie, sens du travail, respect de la nature, non-violence, solidarité, culture du dialogue/négociation, importance de la société civile),
- **sensibiliser en plaider pour la justice sociale et le développement** et (au sens large : régional, artistique, environnement, lutte contre la corruption),
- Soutenir **la famille** (appui psychologique, économique, enfants sans soutien, ...),
- Défendre, encourager et inclure **les jeunes** (emploi, formation, entrepreneuriat, participation politique, espaces de débats,...),
- Sensibiliser aux **droits humains** (de l'enfant, droits à la santé sexuelle et reproductive),
- **Constituer des réseaux** et développer le travail commun avec d'autres associations (recherche de proximité thématique, régionale, locale, etc.)

Comme nous pouvons le constater les objectifs sont dictés par le contexte sociopolitique et économique de la transition : renforcer la citoyenneté et la conscience politique, contribuer au développement humain (enfance, jeunes, familles) et économique (travail, amélioration des conditions de vie, lutte contre la pauvreté), sensibiliser les citoyens hommes et femmes pour participer à l'élaboration des textes juridiques, en premier la Constitution, et à la reconstruction de liens sociaux plus démocratiques et égalitaires.

VII – LES ACTIVITES ET LES POPULATIONS CIBLES :

Les activités sont nombreuses et diversifiées, chaque association cite en moyenne 3 activités de nature différente (au cours des deux années 2011-2012). Les 5 plus fréquemment citées sont :

- ❖ Les conférences, séminaires et débats (cités par 17% des associations),
- ❖ Les activités culturelles et loisirs (17%),
- ❖ Les activités de formation (14%)
- ❖ La (re)distribution de dons financiers ou en nature (14%).
- ❖ Un peu plus d'une association sur dix (11%) mentionne des activités de sensibilisation et de plaidoyer.



Source : Enquête CREDIF/UNFPA –Déc. 2012

La participation des associations aux manifestations les plus récentes confirme l'activisme et la dynamique qui caractérise la société civile. Les mobilisations et manifestations les plus récentes se présentent comme suit :

Participation citoyenne	30,7%
Plaidoyer et sensibilisation	28,5%
Partenariats avec les institutions et associations	23,8%
Formation et renforcement des compétences des associations	12%
Activité non précisée	5%

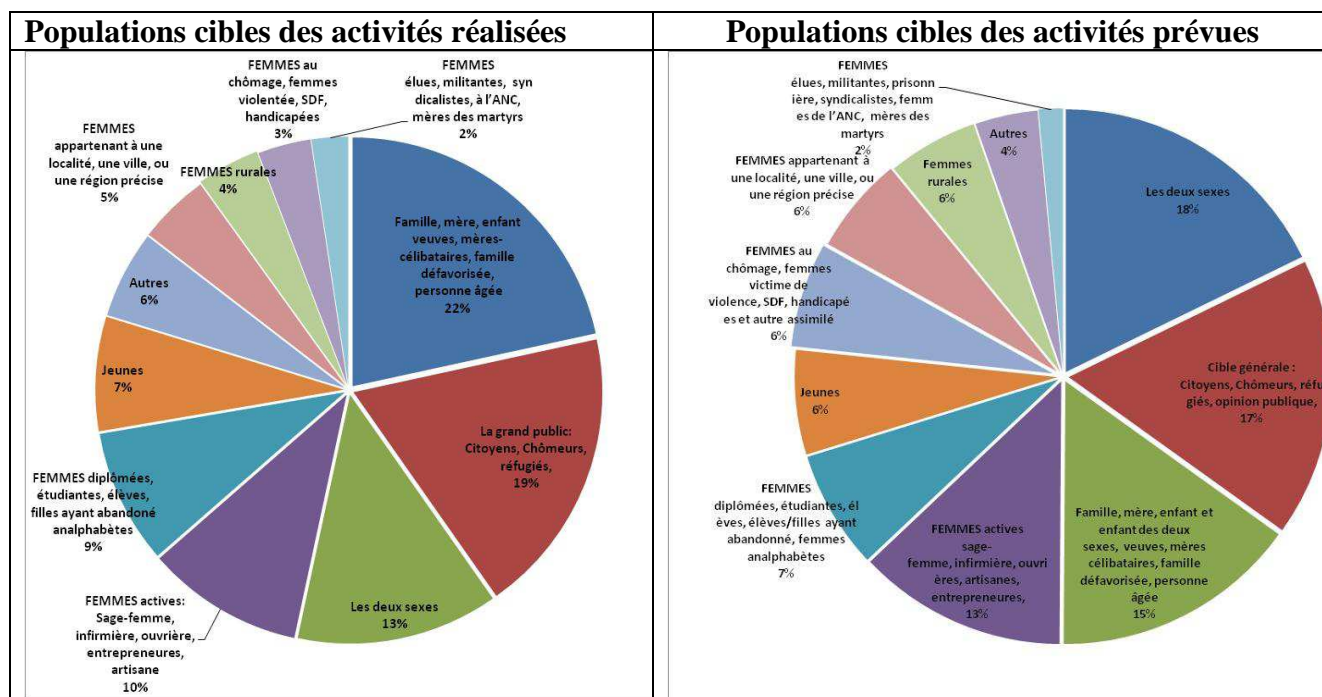
Comme on peut le constater les manifestations les plus récentes auxquelles ont participé les associations sont dictées par le nouveau rôle que les associations sont appelées à jouer. Les élections ont constitué une étape importante durant l'année 2011 puis les efforts se sont orientés vers la Constitution et vers l'intégration des droits humains et l'égalité. La mobilisation pour la CEDAW et la levée des réserves, les manifestations du 13 Aout autour du débat complémentarité/égalité, ainsi que la lutte contre les violences et les nouvelles formes de violences politiques ont été et sont encore un cheval de bataille des associations qui œuvrent pour l'égalité des chances entre les sexes.

En termes de prévisions, rares sont les associations qui ont des plans d'action prévus à l'avance et planifiés. Souplesse mais aussi improvisation semblent caractériser les

programmes d'activités tout comme les objectifs en raison de moyens matériels aléatoires, des opportunités de financements, des problématiques sociales et politiques du moment.

A quelles populations cibles s'adressent ces activités ? Quelles sont celles qui sont à mobiliser et celles qui sont à soutenir ?

Dans les schémas suivants nous présentons les populations cibles des activités réalisées par les associations et les populations cibles qu'elles comptent toucher par leurs activités prévues ou futures :



Harmoniser les couleurs entre les deux graphiques (par secteur)

Source : Enquête CREDIF, Décembre 2012

La lecture des données laissent comprendre que parmi les activités réalisées il y a deux grandes catégories de cibles : les femmes dans différentes situations (politique, professionnelle, éducative, en milieu rural, dans la précarité, etc). La seconde cible (selon 54% des associations) représente la famille ou le grand public et les deux sexes.

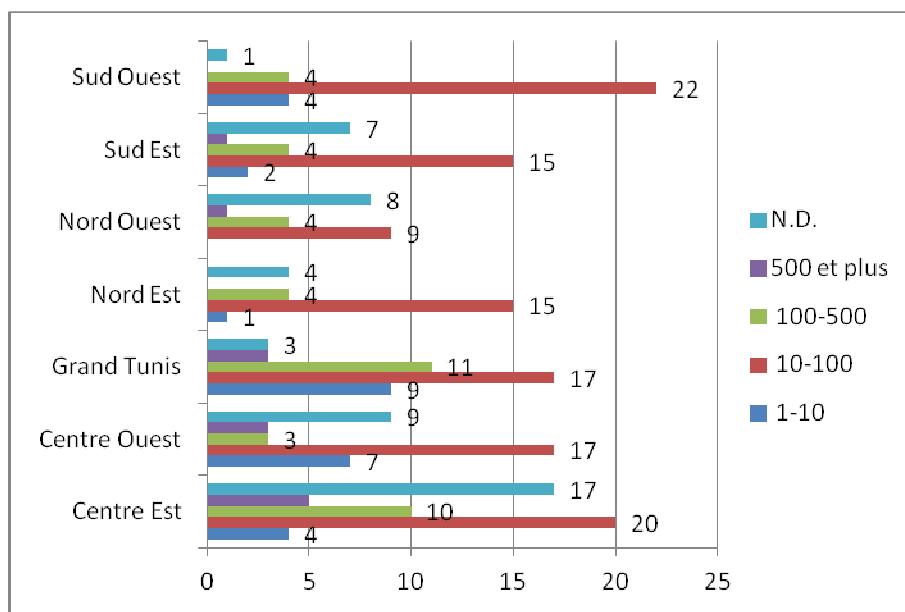
La comparaison des cibles actuelles et futures montre que les associations souhaitent renforcer leurs activités vers : les deux sexes¹², vers les femmes actives, vers les femmes en milieu rural, les diplômées au chômage et celles qui sont en rupture scolaire ou encore vers celles qui vivent une ou plusieurs situations de précarité.

VIII-LES RESSOURCES HUMAINES ENTRE BENEVOLES ET SALARIES

¹² Ce qui correspond effectivement à une intégration de l'approche genre par l'adoption d'une perspective *relationnelle*, ce qui signifie que les hommes et les femmes, le féminin et le masculin sont le produit d'un *rapport social*, et que l'étude et l'action ne peut concerner un groupe de sexe sans le rapporter à l'autre.

La forte adhésion à l'action du mouvement associatif dans une société donnée est indiquée par le poids des adhérents dans les associations. Un des points forts des associations tunisiennes est leur nombre d'adhérents.

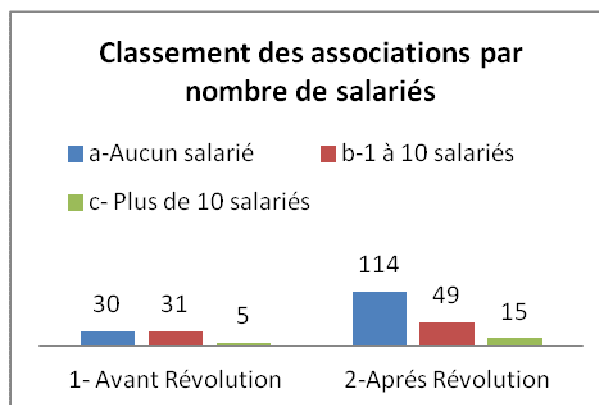
Répartition des associations selon la région et le nombre d'adhérents



Source : Enquête CREDIF-UNFPA, Décembre 2012

Nous relevons que ce qui prédomine ce sont les associations qui ont une centaine d'adhérents. Avec le changement du climat politique et la nouvelle loi, plusieurs associations ont été créées avec seulement quelques individus et beaucoup de volontarisme. Plusieurs se sont engagées dans les campagnes de sensibilisation et l'observation des élections de la Constituante puis ont réorienté leurs actions. Certaines se sont spécialisées et sont restées avec des effectifs modestes, d'autres ont vu leurs effectifs augmenter considérablement. Il s'agit d'associations citoyennes et surtout caritatives. Dans ce dernier cas, l'enquête sur terrain a montré que le secteur est en expansion, avec une certaine confusion entre adhérent/e et bénéficiaire (voire d'assisté).

Le faire et l'agir associatif oscille entre bénévolat et professionnalisation. Il exige engagement, mais aussi disponibilité, maîtrise de certaines techniques et exercice d'une responsabilité. Beaucoup d'associations ont besoin d'une structure performante et durable qui garantisse la bonne marche des projets. Ceci soulève la question de la professionnalisation de certaines fonctions, de la répartition des rôles entre bénévoles et salariés et de la démocratie interne. Ce processus de rationalisation s'accompagne du recrutement d'un personnel salarié dont les associations ont besoin et qu'ils engagent dans le cadre de projets ou que l'Etat met à leur disposition.

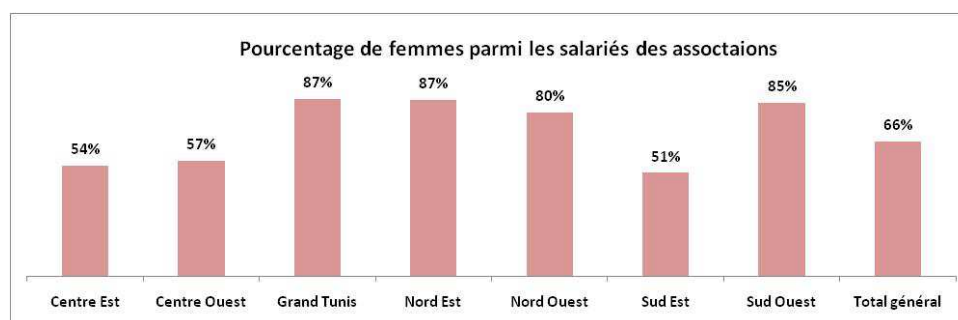


Source : Enquête CREDIF-UNFPA, Décembre 2012

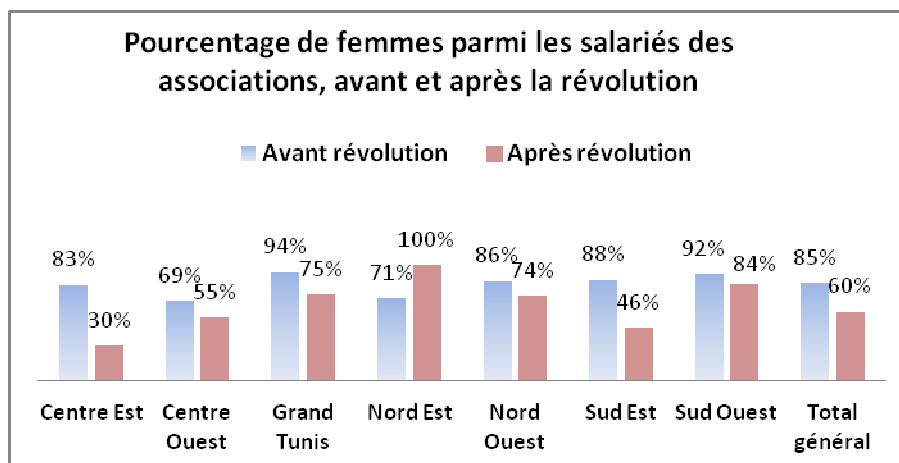
Le recours des associations à un personnel salarié a augmenté après la révolution et la nouvelle loi sur les associations, mais la majorité de celle que nous avons enquêté (114 sur 178) ne disposent d'aucun salarié. L'observation au cours de l'enquête a révélé que souvent l'absence de local est un obstacle majeur mais aussi l'absence d'un programme d'activité ou de projets précis et accompagnés de financements, voire même les difficultés à mobiliser des fonds.

Il faudrait rappeler qu'au cours du mois d'avril 2011, Le Ministère de la Formation Professionnelle et de l'Emploi, a lancé le programme Amal pour la recherche d'emploi. Pour avoir droit à la prime du programme (200DT), il faut avoir au moins 28 ans, être primo-demandeur d'emploi, inscrit dans un bureau d'emploi depuis au moins un an, et être diplômé du supérieur. Le programme comporte un volet formation et encourage le/la stagiaire à la création d'un projet privé que le ministère pourrait financer ou à s'engager dans des métiers de proximité : soutien scolaire, participation à des projets d'intérêt public, contribution à des activités associatives, etc. On attend de la société civile qu'elle contribue avec les autres acteurs, institutions publiques et entreprises à réduire le chômage. C'est sur cette base que les associations ont recruté des jeunes diplômés.

Parmi des « salariés », les deux tiers sont des femmes diplômées, qui sont deux fois plus que les hommes exposés au chômage. Elles représentent près de 9 salariés associatifs sur 10 dans la région du Grand Tunis et du Nord Est :



Source : Enquête CREDIF/UNFPA -Déc. 2012



Source : Enquête CREDIF/UNFPA -Déc. 2012

Les associations constituent un secteur de « création d'emplois » pour les jeunes femmes diplômées au chômage où elles peuvent compléter leur apprentissage, se constituer un réseau de relations, avoir des opportunités de formation et de développement personnel mais tout ceci est lié à l'encadrement et à l'orientation que leur association est appelée à leur assurer.

IX - LES INSTANCES DE DECISION ET LA PARTICIPATION DES FEMMES ET DES JEUNES

Dans les associations, la stratégie d'ensemble et les décisions sont généralement assumées par les structures de direction alors que la mise en œuvre des activités et les actions sont assurées par des bénévoles et par des salariés.

Pour les 244 associations, nous avons identifié 1837 membres des bureaux directeurs soit 7 à 8 personnes par bureau d'association.

La répartition par sexe témoigne d'une majorité de femmes soit 59%. Ce quota est à mettre en rapport avec le degré de mixité de l'association elle-même (tableau ci-dessous)

Des écarts importants sont relevés entre les différents gouvernorats dans la mixité/féminisation des bureaux directeurs des associations créés après la révolution. Le quota de femmes dans les bureaux directeurs varie selon la localisation de l'association:

- Quota de femmes dépassant les 70% dans les gouvernorats de Jendouba, Le Kef, Ariana, Tunis, Béjà, Sfax et Gabès
- Quota entre 70%-60% dans les gouvernorats de Tozeur, Mahdia, Ben Arous, Nabeul, Bizerte, Kébili, Monastir, Sidi Bouzid
- Quota de femmes inférieur à 60% dans les gouvernorats de Kasserine, Médnine, Gafsa, Tataouine, Kairouan, Sousse, Manouba

Composition des membres du bureau selon la catégorie d'association et le sexe						
Catégorie d'association	Femmes	Majorité femmes	Parité Fem/ hom	Majorité hommes	Hommes	Total
Défense des droits des femmes dans tous les domaines	34	4	1			39
Défense du droit des femmes dans un domaine particulier	20	11	1	3		35
L'objet sert la promotion du droit des femmes	13	19		13	4	49
Actions passées ou à venir en faveur de la promotion des femmes	6	9	3	24	8	50
Les pratiques vont dans le sens de la promotion des droits des femmes	8	14	7	30	11	70
Total associations	81	57	12	70	23	243

Les jeunes de moins de 35 dans les bureaux directeurs représentent parmi les associations qui œuvrent pour l'égalité des chances 36% des effectifs. Avant 2011, leur proportion était de 30%, après 2011, leur proportion s'élève à 39%.

Parmi les 244 associations de notre échantillon, 97 soit 40% ont une majorité de jeunes de moins de 35ans dans le Bureau Directeur.

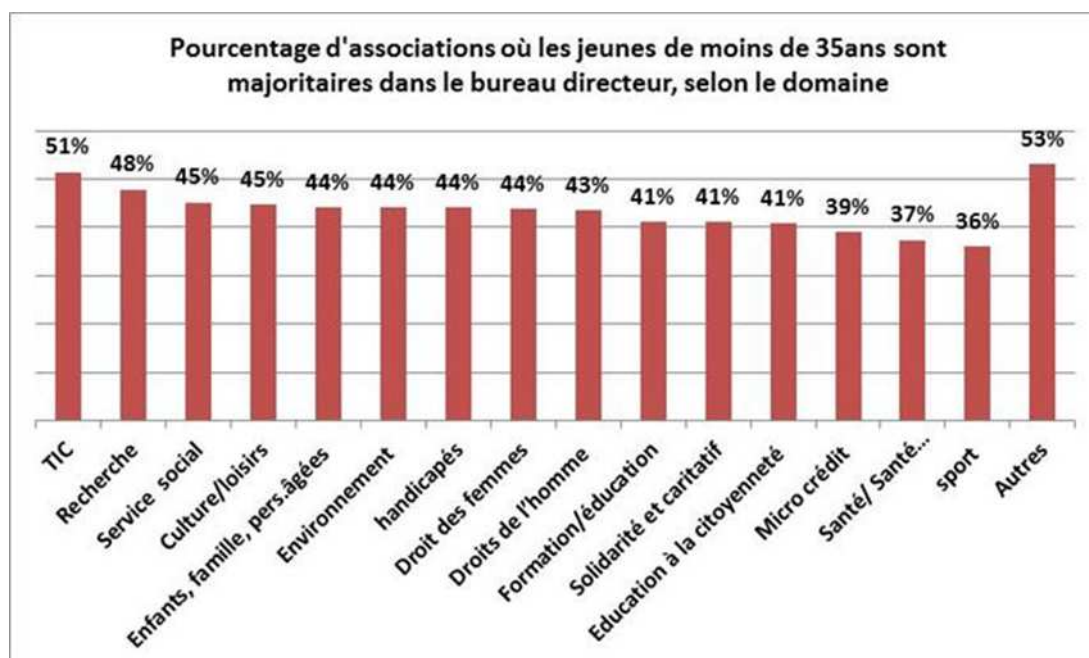
On peut donc conclure à un rajeunissement des associations. Des écarts importants sont relevés entre les différents gouvernorats et l'intégration des jeunes dans les bureaux directeurs varie selon la localisation de l'association:

- dépassant les 50% dans les gouvernorats de la Manouba, Tataouine, Sfax, Jendouba, Sidi-Bouزيد, Mahdia
- entre 30%-50% dans les gouvernorats de Gafsa, Kairouan, Kebili, Kasserine, Nabeul, Tozeur, Mednine, Bèjà
- Moins de 30% dans les gouvernorats de Tunis, Monastir, Ariana, Ben Arous, Kef, Sousse
- Gabès et Bizerte :dans ces deux derniers gouvernorats il n'y a aucun jeune de moins de 35ans dans les bureaux directeurs des diverses associations.

Dans quel domaine œuvrent les associations où il y a le plus de jeunes dans les directions ?

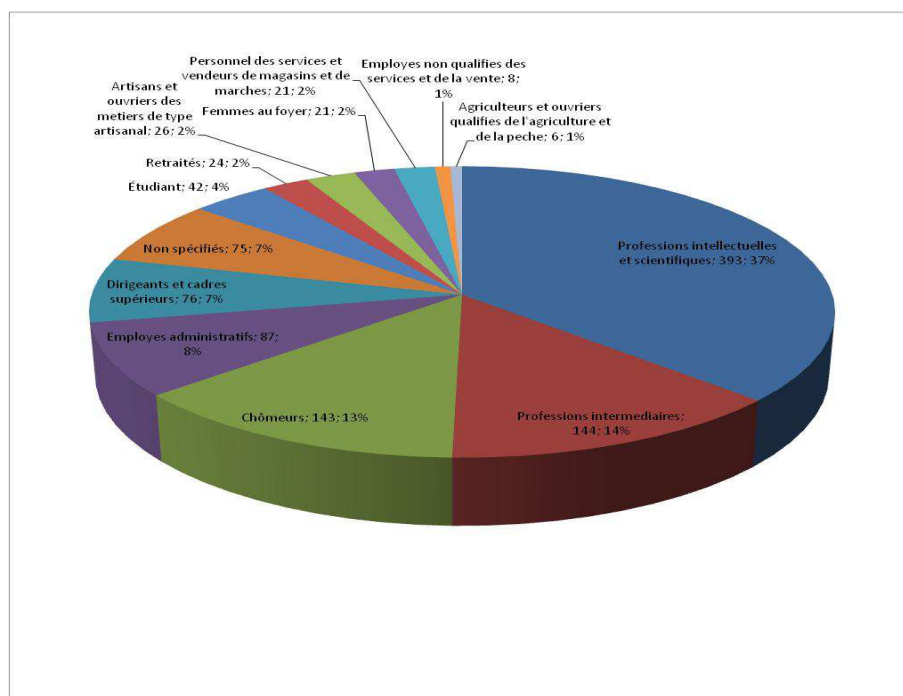
Nous remarquons à la lecture de l'histogramme ci-dessous que plus de la moitié des associations créées autour des Techniques d'information et de communication (TIC) comme domaine principal, sont dirigées par des jeunes, De même, pour 44% de celles qui ont choisi les droits des femmes comme domaine prédominant, leurs dirigeants sont des femmes de moins de 35ans. Dans le sport, par contre, c'est là qu'il y a le moins d'associations avec des

dirigeants jeunes, et c'est là semble-t-il (et contrairement à ce que l'on peut croire) que les directions restent une affaire de séniors.



Source : Enquête CREDIF-UNFPA, Décembre 2012

Le recrutement social des instances dirigeantes des associations :



Source : Enquête CREDIF, Décembre 2012

La répartition des membres des comités directeurs des associations montrent la forte présence des professions intellectuelles qui représentent, avec les professions intermédiaires, la moitié des dirigeants et dirigeantes d'OSC. On est loin de la représentation selon laquelle les activistes sont d'origine populaire

Les femmes dans les postes de direction : Plus de la moitié des postes décisionnels au niveau des ONG sont occupés par des femmes.

Présidentes et présidents selon la catégorie d'association

Catégorie association	Femmes	Hommes	% de Femmes
Association féminines dont l'objet principal est la défense des droits des femmes en général	31		100%
Association féminines dont l'objet est la défense du droit des femmes dans un domaine particulier	28	4	88%
Association féminines dont l'objet sert la promotion du droit des femmes	33	17	66%
Association féminine ayant eu ou prévoyant des actions passées ou à venir en faveur de la promotion des droits des femmes	17	30	36%
Associations non féminines dont les pratiques vont dans le sens de la promotion du droit des femmes	16	50	24%
Total général	125	101	55%

Comme on peut le constater la parité hommes femmes est largement réalisée puisque plus de la moitié des leaders des associations qui militent pour l'égalité des chances sont des femmes.

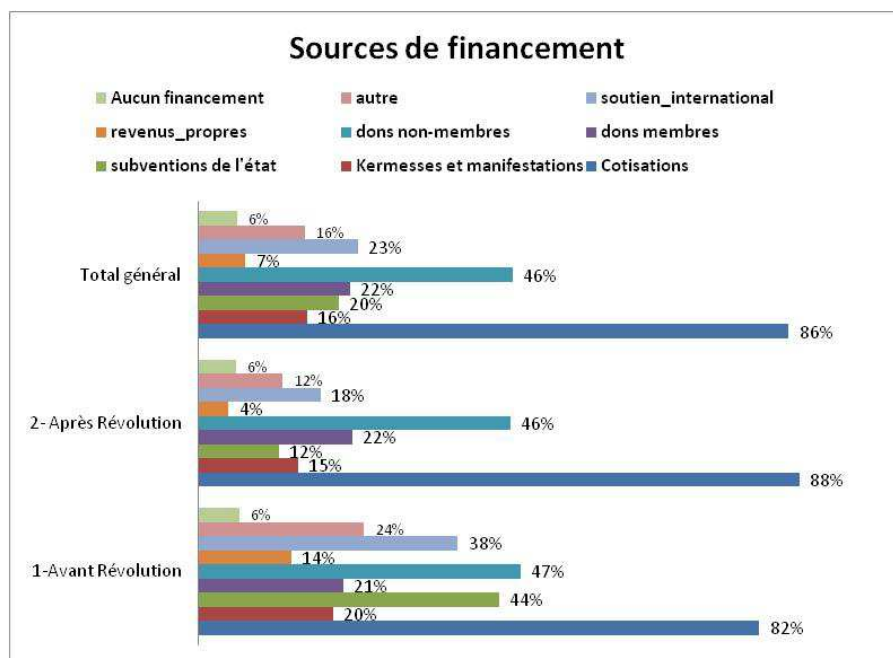
Nous observons un parallèle entre le degré d'implication de l'association dans l'égalité de genre et le poids des femmes comme présidentes: Toutes les associations engagées totalement dans la défense des droits des femmes sont de sexe féminin, à l'autre pôle celles qui sont les moins engagées mais dont les pratiques vont dans le sens de promouvoir égalité et droits des femmes ont seulement un président sur quatre qui est une femme.

X –LE FINANCEMENT ET LES MOYENS MATERIELS

Les opportunités de financement et de soutien déterminent les objectifs et le programme des associations. La recherche de fonds pour leurs activités pose problème surtout pour les jeunes associations qui manquent d'expérience et ne sont pas connues. La plupart attendent et revendiquent des subventions de l'Etat, ou encore demandent leur revalorisation. Dans les faits seulement une sur 5 en bénéficie (voir histogramme ci-dessous).

Nous rappelons que la nouvelle loi facilite le financement des associations. Les sources mobilisées par les acteurs sont diversifiées et cumulables : cotisations, subventions de l'Etat,

autofinancement, soutien international, don des membres ou d'autres personnes¹³. Nous avons aussi relevé de fortes inégalités et des revendications portant sur la transparence, sur la nécessité de contrôler les sources de financement et sur l'autonomie par rapport aux partis et aux bailleurs de fonds.



Les cotisations prédominent car elles sont une condition nécessaire d'adhésion à l'association et à son autofinancement. Les capacités d'autofinancement sont très modestes pour la grande majorité des associations et constituent un problème majeur et un blocage. Certaines n'ont pas caché le sentiment d'injustice face à ce qu'elles considèrent comme une discrimination qui privilégie les associations des grandes villes au détriment des associations du monde rural en particulier.

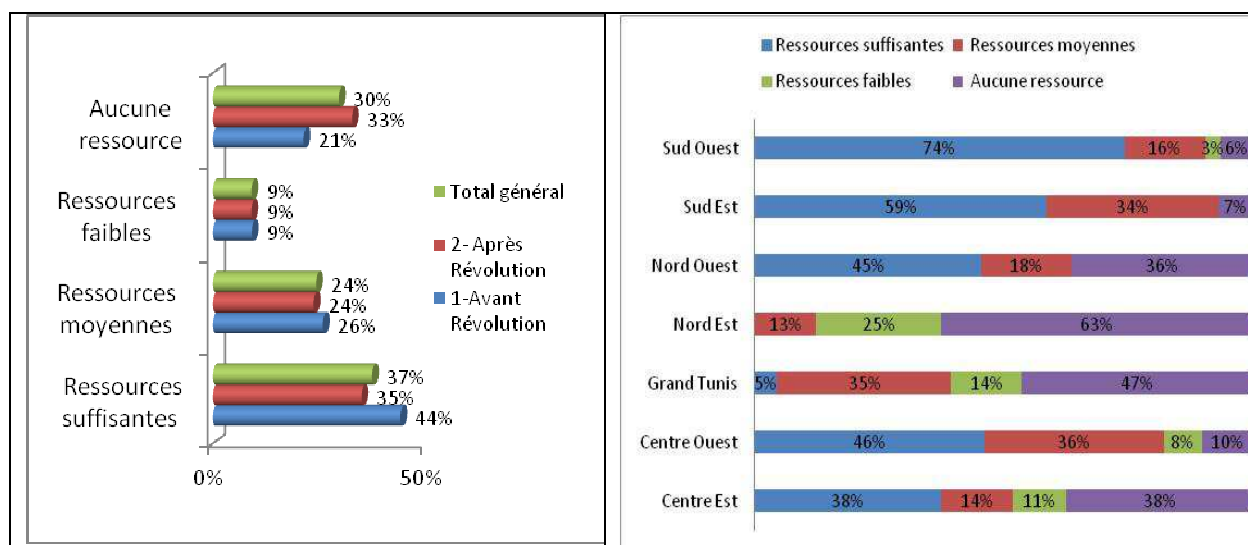
NIVEAU DE RESSOURCES DES ASSOCIATIONS¹⁴

Avant et après Janvier 2011	Selon les régions
------------------------------------	--------------------------

¹³ La question de l'argent est habituellement tabou et cette enquête n'y a pas échappé : il est probable que certaines associations ont sous déclaré leurs sources de financement par comparaison avec l'importance de leur équipement et de leurs nombreuses activités.

¹⁴ Nous avons distingué 4 niveaux de ressources des associations selon les moyens/biens dont elles disposent

- Niveau suffisant : voiture (s), ordinateur(s), photocopieuse, data-show, salle de réunion, autres
- Niveau moyen : 4 à 3 (exemple ordinateur et photocopieuse, salle de réunion)
- Niveau faible : ordinateur avec ou sans photocopieuse
- Aucune ressource : l'association ne dispose d'aucun moyen. Nous n'avons pas compté les cas où les membres de l'association utilisent leurs propres moyens (ordinateur, voiture, ...)



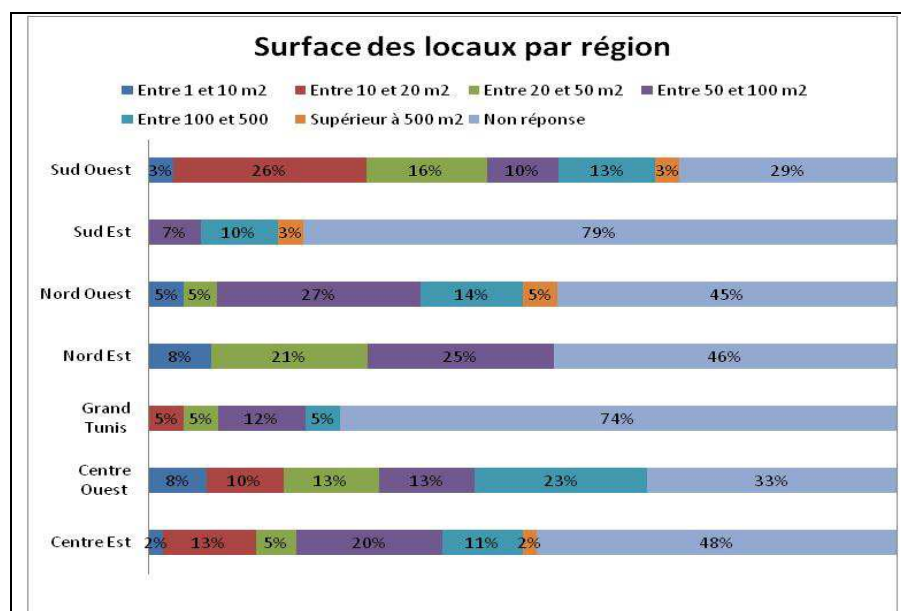
Source : Enquête CREDIF, Décembre 2012

La comparaison des niveaux de ressources avant et après la loi sur les associations de 2011 montre que pour celles qui œuvrent de près ou de loin pour l'égalité des chances entre les femmes et les hommes, il n'y a pas d'améliorations notables puisque 1 association sur 5 n'avait aucune ressource et qu'actuellement on en compte 1 sur 3.

Celles qui ont des ressources élevées et suffisantes représentaient 44% des associations, elles ne sont plus que 35% entre janvier 2011 et décembre 2012. Cette différence s'explique par le fait l'Etat subventionnait beaucoup d'associations : 44% recevaient des subventions, après le 14 janvier elles ne sont plus que 12% à recevoir des subventions de l'Etat. (Voir plus haut l'historique sur les sources de financement). Il est probable que cela soit lié au fait que l'effectif des nouvelles associations a beaucoup augmenté après 2011 et que nombreuses sont celles qui n'ont pas l'expérience dans la mobilisation de fonds.

Le local est un indicateur qui illustre à la fois le niveau de ressources et le degré d'activité de l'association :





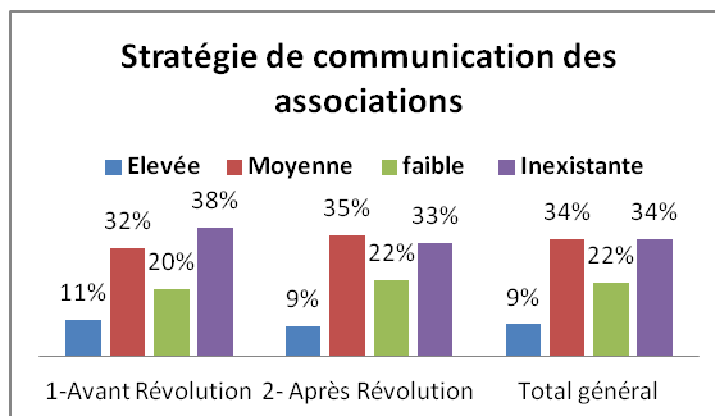
Comme on peut le constater plus des deux tiers (68%) des associations ne disposent que d'une pièce ou n'ont aucun espace de travail et de réunion, certaines sont en colocation avec une ou plusieurs autres associations. Où se réunissent les membres des associations quand ils n'ont pas de local ? L'enquête de terrain a montré que les réunions se tiennent dans le domicile ou le bureau d'un membre du bureau (souvent la présidente ou le président). Lorsque cette solution n'est pas possible, les réunions ont lieu dans une institution ou encore dans un espace public. De nombreuses jeunes associations se réunissent dans des cafés ou des hôtels ce qui a constitué selon leurs déclarations un obstacle majeur à la participation des femmes et à un fonctionnement démocratique.

Selon les régions, on relève également des différences dans les surfaces des locaux qui sont en moyenne de 50 m². C'est dans le Grand Tunis (74%) et dans le Sud-Est (79%) que les associations sont les moins nanties.

A l'inverse, c'est dans le Sud Ouest et le Centre Ouest que les associations sont les mieux installées. Il s'agit d'associations anciennes (section régionale de l'UNFT, Association Amal pour la famille et l'enfant, associations de développement, ENDA, Associations de SR, ou nouvelles associations de type caritatif (association Nour el amal pour la femme, Karama à Gafsa, association de promotion de la femme arabe à Kasserine, Femmes pour la Nation à Kébili, etc.)

XI – LA COMMUNICATION

L'information et la mobilisation interne et externe passent par la communication. Rares sont les associations qui ont une véritable stratégie de communication mais avec l'usage des réseaux sociaux pendant la révolution de 2011 et après et en partie grâce au rajeunissement des associations, la communication des associations s'est nettement améliorée malgré les moyens modestes de la majorité.

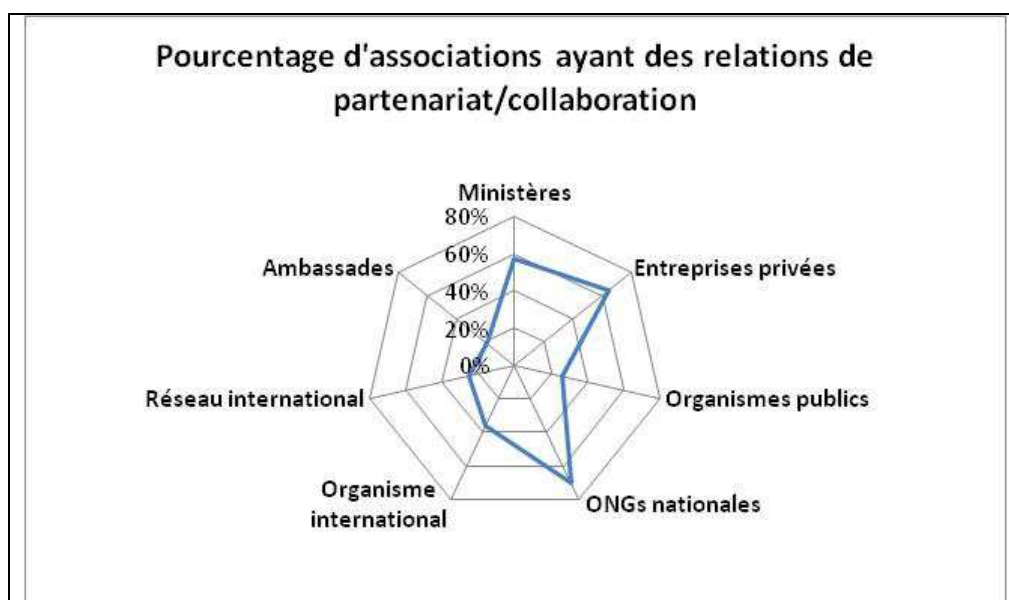


Source : Enquête CREDIF-UNFPA -Déc. 2012

Les moyens sont divers (site Web, réseaux sociaux, dépliant, publications, cartes visites, etc.) assez modestes : plus de la moitié, 56%, n'ont pratiquement pas de moyen pour assurer une bonne communication avec leur base et populations cibles et avec l'environnement extérieur.

Même si la situation s'est améliorée après la loi de 2011, nous constatons que seulement une association sur 10 dispose de moyens de communication suffisants.

XII- RESEAUX ET FORMES DE COLLABORATION



Source : Enquête CREDIF-UNFPA, Décembre 2012

Les associations qui œuvrent pour l'égalité des chances entre les sexes ont des relations multiples et diversifiées avec leur environnement national et international. Elles se présentent par ordre d'importance ainsi :

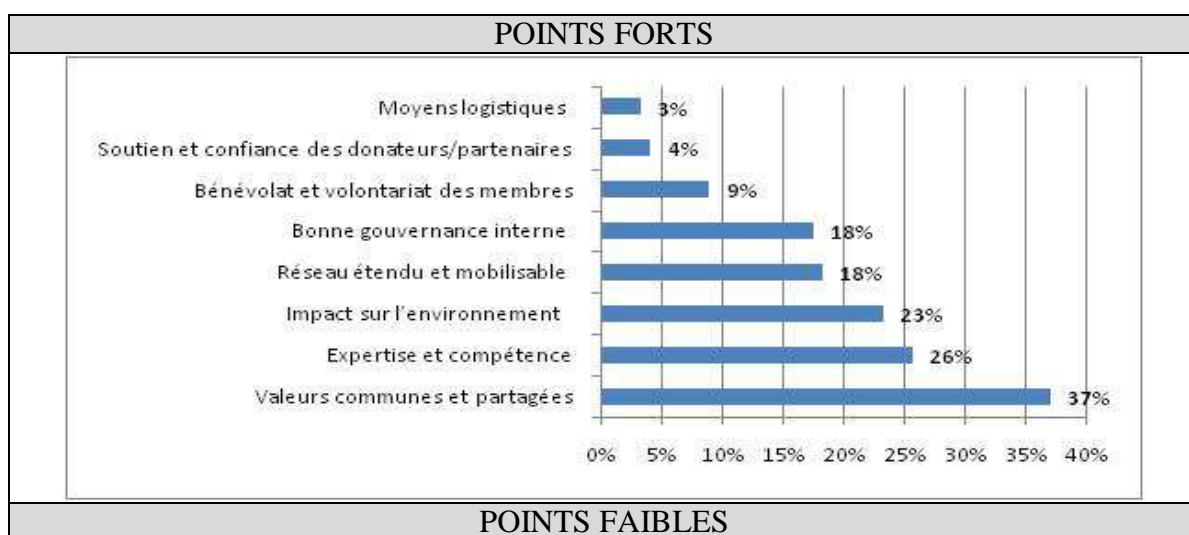
- 70% avec ONGs nationales :
- 64% Entreprises privées
- 57% avec les Ministères
- 36% Organismes internationaux
- 26% Organismes publics
- 25% Réseaux internationaux
- 19% Ambassades

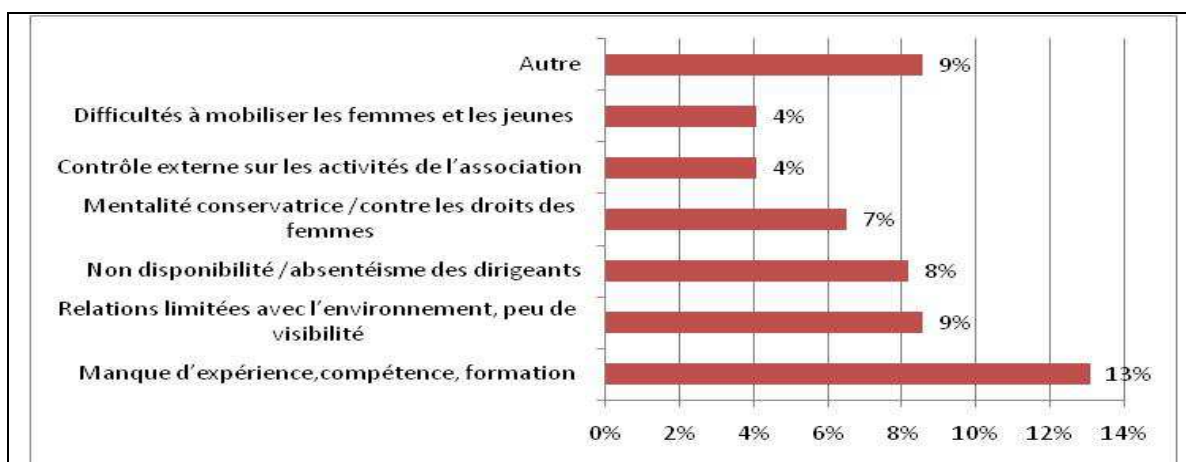
La volonté de voir la transition démocratique réussir en Tunisie a créé un élan de solidarité qui explique la dynamique relationnelle entre les divers acteurs, l'émergence de coalitions, réseaux, coordinations qui mobilisent et échangent des informations, apportent du soutien au processus démocratique et aux acteurs qui en ont besoin, en particulier les femmes et les jeunes.

XIII - AUTOEVALUATION DES ASSOCIATIONS

L'autoévaluation est un diagnostic que les associations font généralement à des moments majeurs de leur parcours pour faire le point sur leurs forces et leurs faiblesses, accroître les unes et réduire les autres.

Les points forts sont ceux sur lesquels l'association prend appui pour se développer et faire face aux problèmes. A l'inverse, les contraintes et points faibles sont les défis majeurs qui réduisent la croissance et l'impact de l'organisation ou qui ne correspondent pas aux exigences du moment.





Source : Enquête CREDIF/FNUAP -Déc. 2012

Selon les cadres des 244 associations de notre enquête, les premiers points forts dont disposent leurs associations sont le partage entre les membres d'un fond commun de valeurs, l'expertise et la compétence des membres et l'impact perçu sur l'environnement, la bonne gouvernance et la démocratie interne ainsi que l'étendue de leur réseau ¹⁵.

Quand aux points faibles ceux qui semblent le plus poser problème aux associations et surtout aux plus jeunes ce sont : le manque d'expérience, de visibilité et d'impact et l'absentéisme de certains membres des instances dirigeantes. La censure et le contrôle font partie des pratiques subies par les anciennes associations d'activistes, elles continuent d'être perçues comme ayant affaibli leur impact actuel. Un autre point faible des associations est à prendre en considération, c'est, selon elles, leur capacité limitée à mobiliser les jeunes et les femmes. En effet il s'agit non seulement de les inciter à l'engagement et au bénévolat mais aussi de les fidéliser. Comme nous l'avons vu plus haut le processus de rajeunissement est engagé puisque leur proportion dans le leadership de certaines associations n'est pas négligeable, mais de nombreuses études montrent que les jeunes préfèrent les formes d'engagement informel et ponctuel qui laissent place à la liberté et à l'initiative personnelle.

XIV – PRIORITES ET BESOINS

Les défis auxquels font face les OSC sont sociaux, économiques et politiques : une poussée des idéologies conservatrices, des menaces sur les acquis juridiques, une montée du chômage et celui des femmes surtout, leur difficile accès au leadership politique.

C'est en se plaçant dans ce cadre et en tenant compte des besoins des femmes qu'ils ont de manière pragmatique fixés leurs besoin et priorités :

¹⁵ Il serait utile de rappeler que l'Indice CIVICUS évalue l'état de la société civile d'un pays donné, en examinant quatre dimensions : sa structure, son environnement externe, les valeurs qu'elle pratique et dont elle fait la promotion et l'impact de ses actions sur la société en général.

Priorités et besoins des associations par ordre d'importance :
1-Information/Formation/conscientisation (informer la large base féminine, femmes rurales, analphabètes, jeunes femmes, etc., culture citoyenne, droits humains, opportunités d'emploi, santé, projets économiques, droits sociaux, sport, etc.)
2-Assurer l'égalité des chances (lutter contre la violence, aide matérielle, réduction du chômage, éducation, réduction de la marginalité des femmes rurales, aménager le temps travail/famille pour plus de disponibilité des femmes, créer des projets pou
3-Renforcer les compétences des femmes et des membres des comités directeurs (communication, leadership, confiance en soi, connaissance des législations, alphabétisation juridique, capacité de négociation/dialogue)
4-Appuyer l'autonomie/intégration économique des femmes (emploi, formation, encadrement, crédits, artisanat,...) et leur participation à la prise de décision dans la vie publique et politique
5-Lutter contre le conservatisme , les discriminations, les stéréotypes/images négatives des femmes, sensibiliser les hommes à l'égalité.
6-Renforcer/développer le travail associatif, de l'activisme syndical (donner plus de visibilité sociale aux associations, créer des « maisons des associations», soutenir des manifestations régionales, ...)
7- Encourager l'implication des femmes dans le processus de la transition (dans les partis, les syndicats, les associations, les médias, dans les prochaines élections, ...)
8 – Autres : Lutter contre la pauvreté et pour un meilleur développement ; créer des espaces de participation ou structures d'appui pour les femmes ; appliquer les législations en vigueur, faire connaître le rôle et la contribution réelle des femmes, mieux évaluer leurs besoins; renforcer la présence des femmes dans le leadership des associations